

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SALANS 39700

L'an deux mille vingt-cinq le 15 octobre,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

Présents : Bailly-Maître Florian, Bôle Alexandre, Cheviet Ghislain, Coincenot Yves, Courtois Jennifer, Dupuis Adrien, Guillemain Annie, Girardot Christiane, Hego Philippe, Smagghe Philippe.

Excusés : Bailly-Maître Florian, Camburet Carine, Chevallier Jérôme, Garitan Marie-Françoise.

Absents :

Secrétaire de séance : Guillemain Annie

Avis ombrières agrivoltaïques Roset Fluans

Après avoir oui l'ensemble des remarques et questions du Conseil Municipal, sur le projet d'installation d'ombrières agrivoltaïques sur la commune de Roset Fluans ;

Le Conseil Municipal s'exprime à l'unanimité contre ce projet pour les motifs qui suivent :

- L'impact paysager et environnemental est important et durable.
La trame verte et bleue du PLUI est impactée, notamment sur le transit de la faune existante ;
- La zone retenue n'est pas la plus appropriée pour recevoir ce type de projet ;
Des zones plus propices (friches, terrains agricoles de faible valeur agronomique sont disponibles dans le Département du Doubs,...) ;
Le principe de ZAER ne se fait pas à n'importe quel prix.
- Le raccordement de l'installation via le poste de transformation de Charchillac ne nous convient pas, il impacte fortement les réseaux de voirie de la commune.
- Le trajet de raccordement au poste de Saint-Vit n'est pas défini et porté à notre connaissance.
- Le principe de transport de l'énergie fournie via le réseau haute tension n'a pas été suffisamment étudié, notamment en raison de conflit d'intérêt, transport / distribution.

Adopté à l'unanimité contre le projet.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Validation devis chauffage / ventilation salle des fêtes

Après avoir oui Mr Yves Coincenot 1^{er} adjoint, sur les travaux d'amélioration thermique du bâtiment de la salle des fêtes le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise GRANDGUILLAUME (Thise 25220) pour un montant de 39 178,21 € HT, soit 47 013,85 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer ce devis.

Le Conseil Municipal valide également les travaux de charpente / menuiserie complémentaires nécessaires pour la pose du nouveau groupe de soufflage ;

- Réalisation d'un chevêtre
- Renforcement de la charpente
- Pose d'un plancher bois
- Pose d'un escalier escamotable nécessaire pour l'entretien des machines

Montant estimatif 5 000 € HT

Adopté à l'unanimité

Validation devis marquage horizontal commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des signalisations horizontales ainsi que la pose de panneaux signalétiques sur la commune.

Le devis de l'entreprise RPS (Saint-Vit 25410) est retenu pour un montant de 3 254,40 € HT, soit 3 905,28 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer ce devis.

Adopté à l'unanimité.

Validation devis remplacement plaque de cuisson logement communal T3 rue de l'Eglise

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer la plaque de cuisson du logement communal T3 rue de l'Eglise.

Le Conseil Municipal opte pour une plaque vitrocéramique.

Le devis de l'entreprise BPELEC (Rans) est retenu pour un montant de 380,00 € HT, soit 456,00 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer ce devis.

Adopté à l'unanimité.

Achat tables salle des fêtes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir de nouvelles tables pour la salle des fêtes de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir oui Mr le Maire sur le sujet valide la commande de 20 tables.

Le montant de l'acquisition de ces tables s'élève à 1 159,19 € HT soit 1 391,03 € TTC et sera imputé au compte C/21848.

La commande s'effectuera auprès de la société SEMIO (Valence 26002).

Adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Questions diverses

- Convention de prêt salle Guyard
Afin de définir les responsabilités incombant à chaque utilisateur de la salle Guyard, la municipalité établira une convention à cet effet.

Le Maire,
Philippe SMAGGHE



COINCIDENT Yves,
1er Adjoint

